



## Commune d'Auderghem

### COMMISSION DE CONCERTATION DU jeudi 09 avril 2026

#### 7<sup>ème</sup> OBJET

**Dossier 19290 – Demande de Madame Coulon Myriam pour mettre en conformité l'auvent dans le jardin, une véranda, l'aménagement des combles et les menuiseries en façade avant d'une maison sis Boulevard des Invalides 60**

**ZONE :** Au PRAS : zone d'habitation

**DESCRIPTION :** mettre en conformité l'auvent dans le jardin, une véranda, l'aménagement des combles et les menuiseries en façade avant d'une maison

**MOTIFS :**

- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)

**ENQUETE :** Du 19/03/2026 au 02/04/2026, aucune lettre de remarques ne nous est parvenue en cours d'enquête.

**AUDITION :** Monsieur Coulon, la demandeuse, Monsieur Marchal, l'architecte.

**Avis Commune :**

**Avis BUP-DU :**

**Avis BUP-DPC :**

**Avis BRUXELLES ENVIRONNEMENT :**

**Avis favorable unanime pour les motifs suivants :**

Considérant que le bien se situe en zone d'habitation, du plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du Gouvernement du 3 mai 2001, tel que modifié subséquemment ;

Considérant qu'il s'agit de mettre en conformité l'auvent dans le jardin, une véranda, l'aménagement des combles et les menuiseries en façade avant d'une maison ;

Considérant que la demande porte plus précisément sur :

- la mise en conformité de l'auvent existant dans le jardin,
- la mise en conformité de la véranda aménagée au rez-de-chaussée ;
- la mise en conformité des combles aménagés ;
- la mise en conformité de la porte de garage et des châssis en façade avant ;

Considérant que la demande porte sur une maison unifamiliale mitoyenne construite dans les années 1930 ;

Considérant que cette maison se situait à l'origine dans une propriété composée, de deux bâtiments : une maison d'habitation au Boulevard des Invalides, et un magasin avec atelier relatif à une activité professionnelle, Avenue Alfred Bastien ; que la propriété a ensuite été divisée en 2 parties : La maison d'une part et le magasin d'autre part ;